



Le programme «Dynamisation des Groupements Forestiers» (partie 2)

Le dossier de l'Echo n°67 traitait de la mise en œuvre du programme « Dynamisation des Groupements Forestiers » dans l'Aveyron. Nous annonçons déjà qu'il serait complété par un éclairage sur le département du Tarn, second département de Midi-Pyrénées sur lequel l'action a été déclinée. Le nouveau volet de cette saga s'appuie sur deux témoignages...

Dans le Tarn, l'accompagnement des Groupements Forestiers est bien antérieur à la mise en place, en 2012, du programme « Dynamisation des Groupements Forestiers ». Marie-Thérèse BERTIN, gérante d'un GF, est impliquée dans toutes les initiatives visant à accompagner ces structures. Elle nous décrit le contexte et met en perspective l'initiative actuellement conduite. Estelle COUFORT, animatrice du programme, complète ce témoignage en précisant les actions et les premiers résultats obtenus après bientôt deux années.

Du défaitisme au dynamisme

En 2001, le rapport de stage d'une élève de BTSA Gestion Forestière s'intitulait : « Peut-on envisager la pérennité des Groupements Forestiers du Tarn ? »

Poser cette question sous-entendait déjà qu'il n'était pas impossible que les GF de Petits Propriétaires (GFPP) disparaissent comme l'envisageaient, à l'époque, plus de la moitié des gérants interrogés dans cette étude.

propriétaires. Les premiers GFPP ont ainsi été créés à partir des années 60.

La gestion devait en être simple puisque la DDAF s'occuperait de tout. Aucune connaissance forestière ou administrative n'était exigée de la part du gérant dont le rôle se bornait à signer quelques formulaires.

Quarante ans plus tard, l'enthousiasme du début s'est envolé : l'industrie papetière n'est plus un débouché attractif, le FFN s'éteint en 1999, DDAF et CRPF ne peuvent plus s'impliquer autant dans le soutien technique et administratif. Les gérants doivent prendre en charge leur GF. Or, ils ne sont pas formés, souvent âgés, de même que leurs associés (la majorité a plus de 50-60 ans), dont le nombre se multiplie au fil des successions. Les parts oubliées dans les transmissions restent flottantes dans la liste des porteurs. Certaines plantations ont échoué, les éclaircies n'ont pas toujours été réalisées et le remboursement des prêts est parfois problématique.

Certains associés et gérants se sentent abandonnés : une gangrène de défaitisme se propage insidieusement.

Comment recréer une dynamique ?

En 2002, l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés devient obligatoire. Elle est l'occasion de réunir les gérants pour les aider à constituer leur dossier. En même temps, il apparaît nécessaire d'informer régulièrement gérants et associés des expériences menées par certains GF, d'apporter des informations pratiques, des témoignages, des questionnements. C'est la naissance de « GF Infos », un bulletin semestriel dont la parution est soutenue par le Syndicat du Tarn. D'abord réservé aux GF tarnais, sa diffusion s'étend sur Midi-Pyrénées, et aussi sur le plan national avec près d'un millier d'abonnés (GF, mais aussi sympathisants).

Comment en était-on arrivés à ce triste constat ?

Au sortir de la seconde guerre mondiale, l'industrie papetière était avide de bois et les résineux étaient seuls susceptibles de satisfaire la demande. Le Fonds Forestier National (FFN), créé en 1946 pour mettre en place une ressource résineuse, procurait une aide avantageuse en accordant, notamment, des prêts sous forme de travaux. L'exonération trentenaire de l'impôt foncier et la promesse de revenus rapides complétaient la liste des arguments mis en exergue par les « agents vulgarisateurs ». Les critères du FFN imposaient de créer des unités de gestion plus vastes, justifiant le regroupement de petits



Le volet « formation » se révèle aussi fondamental : un stage d'initiation à la gestion forestière de trois journées est mis en place fin 2003 à destination des gérants. Début 2005, le Syndicat des propriétaires forestiers du Tarn organise deux journées d'information sur la valorisation des GF (production de bois et aménités).

Courant 2010, un dossier type d'annulation de la créance vis-à-vis de l'Etat (prêts FFN) est mis à la disposition des gérants qui le souhaitent et CRPF et Syndicat organisent conjointement une rencontre sur le thème : « Annulation de la créance, et après ?... ». Aujourd'hui, c'est cet « après » qu'il faut

structurer pour aller plus loin. De nouveaux gérants ont pris conscience de l'importance de la formation, de la nécessité de se regrouper pour mutualiser les expériences, constituer un moyen de pression susceptible de faire évoluer les réglementations sclérosantes. L'Association des GF de l'Aveyron et du Tarn (AGFAT)⁽¹⁾ doit répondre à ce besoin de renouveau.

Marie-Thérèse Bertin
Gérante de GF

(1) : L'Association des GF de l'Aveyron et du Tarn (AGFAT) a été créée en 2013 à l'issue de réflexions menées avec l'appui du CRPF et de ses partenaires dans ces deux départements. Elle a pour but d'apporter une aide aux gérants en favorisant les échanges d'expérience et de tenter de faire évoluer la réglementation s'appliquant aux GF dans un esprit de simplification.
Contact : agfat1281@gmail.fr.

Relancer la gestion dans les groupements forestiers

Le programme de Dynamisation des Groupements Forestiers, initié dans l'Aveyron, a été repris fin 2012 dans le Tarn. Son but est de relancer, lorsque c'est nécessaire, la gestion administrative et technique dans les GF.

Dans un premier temps, un questionnaire a été envoyé à tous les Groupements Forestiers tarnais. Il a permis de repérer et d'inventorier les difficultés administratives, économiques et techniques. Parallèlement, la cartographie des GF sous Système d'Information Géographique a été mise à jour.



Ce travail a permis de dénombrer 221 GF, totalisant une surface de 23 109 ha. Ils représentent ainsi 14 % de la surface forestière tarnaise, mais plus de la moitié de la surface des forêts sous Plan Simple de Gestion ! Ils se répartissent entre :

- 128 GF familiaux ;
- 72 GF de petits propriétaires ;
- 21 GF d'investisseurs (banques ou assurances).

Dans un deuxième temps, un appui technique et administratif a débuté au milieu de l'année 2013. Il se terminera sous sa forme actuelle fin 2014. Cet appui prend différentes formes :

- vérification de l'inscription au registre du commerce ;
- aide éventuelle pour la mise à jour de la liste des porteurs de parts ;
- relance et aide à l'organisation des Assemblées Générales ;



- courriers d'informations ;
- vérification de la nature cadastrale ;
- rédaction de fiches pratiques ;
- création d'une base de ressources sur le site internet du CRPF ;

L'appui technique concerne plus particulièrement une dizaine de GF. Il s'agit de réaliser un diagnostic sylvicole de la forêt, de programmer les travaux et coupes sur 10 ans et d'évaluer le volume sur pied à prélever par coupe. Le gérant est informé des différents modes de vente. Le CRPF appuie le GF dans sa recherche d'un professionnel et s'assure de la bonne tenue des chantiers. Enfin, si nécessaire, les besoins en infrastructure sont évalués.

Des réunions de travail se sont déroulées avec des gérants de Groupements Forestiers aveyronnais, dont les problèmes sont proches de ceux rencontrés par les tarnais ! Ces fructueux échanges ont conduit à la création, le 16 novembre 2013, de l'AGFAT, qui devra favoriser le lien entre les gérants et le partage d'expériences, et compléter la représentation institutionnelle des GF en lien avec les autres structures de la forêt privée, syndicats des propriétaires forestiers notamment. Cette association compte actuellement une soixantaine d'adhérents. Elle a également créé son site internet : www.agfat.fr

Estelle Coufort
CRPF Midi-Pyrénées

Aujourd'hui, tant sur l'Aveyron que sur le Tarn, les résultats sont là : d'importants volumes mobilisés, des travaux qui redémarrent, des gérants qui reprennent pied. Ils témoignent du potentiel en sommeil que recèlent de trop nombreux GF.

Mais il reste encore beaucoup à faire, et sur la région toute entière ! L'AGFAT continuera de répondre aux problématiques administratives des GF de l'Aveyron et du Tarn en lien avec le CRPF. Le programme « Dynamisation des Groupements Forestiers » sera déployé quant à lui en Ariège en 2015. Dans le Tarn, il est décliné dans le « Programme d'actions pour la filière forêt bois tarnaise » en cours de mise en place. D'autres départements font remonter des problématiques analogues (Lot, Gers), avec, à chaque fois, un important gisement de bois à mobiliser. Bref, un vaste chantier, mais des enjeux toujours très concrets et des résultats significatifs !